

BULLETIN MUNICIPAL DE KERFOURN

NOVEMBRE 2010

INFO
PRATIQUES
www.kerfourn.fr

Le mot du Maire

Secrétariat de la Mairie

Téléphone : 02 97 38 36 03
Lundi Fermé Fermé
Mardi 8h30 – 12h Fermé
Mercredi 8h30 – 12h 14h – 18h
Jeudi 8h30 – 12h 14h – 18h
Vendredi 8h30 – 12h Fermé
Samedi 8h30 – 12h 14h – 16h

Café "Chez Marie Jo"

Téléphone : 02 97 38 36 20

Bar -Tabac - résultats sportifs

journaux - Café Merlus (Lorient)

Lundi 7h30 – 14h 16h – 21h
Mardi Fermé Fermé
Mercredi 7h30 – 14h 16h – 21h
Jeudi 7h30 – 14h 16h – 21h
Vendredi 7h30 – 14h 16h – 1h
Samedi 8h – 14h 16h – 1h
Dimanche 9h – 14h 16h – 1h

Horaires Médiathèque

Période scolaire

Mardi Ecole 13h30 – 16h30
Mercredi 9h – 12h et 14h – 18h
Vendredi Ecole 10h – 12h

Boulangerie

Téléphone : 02 97 38 19 75

Lundi Fermé
Tous les jours
7h à 14h et 16h à 19h30
Dimanche 7h à 13h

Crêperie « l'hirondelle »

Téléphone : 02 97 38 24 86
Lundi 7h – 15h 18h – 20h
Mardi 7h – 15h 18h – 22h
Mercredi 7h – 15h Fermé
Jeudi 7h – 15h 17h30 – 22h
Vendredi 7h – 15h 17h30 – 23h
Samedi 8h – 15h 18h – 23h
Dimanche Fermé 18h – 23h
Sur réservation : Le Couscous 1^{er}
et 3^{eme} samedi du mois,
Paella 2^{eme} samedi du mois

Déchetterie Gueltas

Téléphone : 02 97 51 51 64
Lundi et jeudi
10h - 12h et 14h – 18h
samedi 10h - 13h et 14h - 18h

Déchetterie Noyal Pontivy

Lundi 10h à 11h30 et 14h à 19h
Mercredi, jeudi, vendredi 14h à 19h
Samedi 10h à 11h30 et 14h à 18h

Halte Garderie Municipale

Téléphone : 02 97 38 36 03
Lundi, mardi, jeudi, vendredi
Matin : 7h à 8h45
Soir : 16h15 à 18h30

Chers concitoyens

Voilà les arbres se dénudent, le changement d'heure nous annonce l'arrivée de l'hiver. L'ordre du jour étant restreint, nous avons repoussé la réunion du conseil à début décembre. Nous allons plutôt vous présenter le travail quotidien de la municipalité. Octobre est par tradition un mois où les rendez-vous avec les forces vives municipales sont très nombreux.

Le 9 octobre, le repas offert aux anciens par le CCAS s'est déroulé dans la joie et la bonne humeur. Nous avons eu le plaisir de voir les anciens et les doyens : Jeanne Maugain et Émile Le Borgne. L'humour de Jeanne est désopilant : Elle ne peut pas marcher, ne voit pas bien mais, selon ses dires conserve une bonne langue. Nous ajouterons une excellente mémoire à faire pâlir les jeunes de moins de quatre-vingt ans.

Le lendemain, la commission des maisons fleuries a accueilli les lauréats de ce concours et remis les diplômes et les lots aux passionnés. Nous devons chercher avec Jean-Pierre Le Corronc une solution pour étoffer et impliquer d'autres participants.

Ce même jour, les Classes 0 se sont retrouvées à la salle polyvalente. Nous remercions vivement Françoise Cobigo et Sarah Chamot d'avoir initié et géré cette rencontre inter-génération si singulière dans le monde d'aujourd'hui. Conservons cette tradition rurale même s'il faut reconnaître que nous ne sommes pas pressé de vous revoir dans dix ans !!!

Le 15 octobre, nous avons établi le calendrier des animations des associations communales. C'est l'occasion de faire le point des relations entre la municipalité et toutes les associations kerfournaises. Avec le concours de Pontivy Communauté et en accord avec les représentants des associations, nous allons systématiser la collecte sélective des déchets fermentescibles à la cantine. Ces déchets ménagers n'ont rien à faire dans la poubelle. Cette charte sera formalisée dès que possible avec les présidents(es) des associations.

L'expérimentation du rapprochement des bacs de collecte sélective des usagers sur la tournée de Kerfourn est prolongée de 6 mois. Vous trouverez dans les pages suivantes le résultat de l'étude. L'objectif d'augmenter le tonnage recyclé est atteint par contre la qualité du tri est à améliorer puisque nous atteignons la limite de refus fixée par la filière de recyclage. Le risque est donc contraire à ce que vous recherchez en effectuant le tri sélectif. Nous devons caractériser les déchets c'est à dire mesurer les différents produits pour mieux déterminer les progrès envisageables. Pour les personnes qui ne trient pas, les élus de Pontivy Communauté doivent travailler sur la redevance incitative. Cette réglementation sera difficile à mettre en œuvre mais il me semble normal de faire payer plus ceux qui ne se sentent pas concernés. Pour mémoire, le déficit qui était de 650 000 € en 2007, de 485 000 € en 2008 serait de 473 000 € en 2009. Faire payer plus est une solution, réduire nos coûts en est une autre. Dans cet objectif, l'achat de deux ou trois bennes à ordures ménagères avec un bras automatisé est envisagé à court terme.

Le 18 octobre, le comité de pilotage de Breizh Bocage a confirmé la mise en place de la commission communale avec la participation de Lydia Le Clere, de Yann Le Roscouet, d'Ernest Le Jossec, de Jean-Yves Péres, de Marc Chapel et de Philippe Gautier. Ce travail de restauration du bocage est un enjeu très fort en matière de qualité de l'eau et de création de bois-énergie. Le Syndicat Mixte de la Sarre à l'Evel a mandaté la chambre d'agriculture du Morbihan pour la réalisation de ce volet opérationnel. Nous demandons à chaque exploitant de parcelle de notre commune de recevoir Mme Sophie Beausire pour une réalisation optimale de ce projet. La fin de l'étude est prévue pour juin 2011.

N'oubliez pas la journée «chacun son arbre» organisée le 27 novembre sur le site de la fontaine. Chaque participant doit se munir de sa bêche et ses gants. Nous aborderons certainement au prochain conseil municipal le dossier de l'Eurkel, une succession vacante à Kerflech, et une étude pour la boulangerie.

Joël Marivain

Informations générales

Naissance :

GUEGAN Bleuën, Jade, Marie née le 16 octobre 2010 à Pontivy

Club de Lecture

Le mercredi après midi de 14h30 à 15h30, les enfants de la commune sont invitées au club de lecture. Venez découvrir. Rendez-vous à la garderie municipale.

Club de l'âge d'or:

Prochaine réunion des membres du bureau: le mercredi 17 novembre 2010

à **10 Heures 45, salle des associations.**

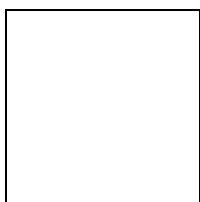
Celle-ci sera suivie du repas mensuel à 12 heures à la cantine.

[N'oubliez pas d'aviser Martine en cas d'empêchement.]

Le mercredi 24 novembre: après-midi jeux de cartes et de société

à 14 heures 30, salle des associations.

Le mardi 30 novembre: loto ouvert à tous, à 14 heures 30 à la cantine.



Chaque mercredi: un atelier fonctionnera dès 14 heures, salle des associations, pour la préparation de décors de Noël et ce, jusqu'à la date d'installation des décorations dans le bourg (le 4 décembre). Chacun est invité à y participer.

En décembre: le repas aura lieu le mercredi 8 à 12 heures.

Le mercredi 15 à 14 heures 30: après-midi jeux de cartes et de société.

Le mardi 28 décembre à 14 heures 30: loto ouvert à tous.

Le repas du C.C.A.S. a eu lieu le 09 10 2010

124 personnes ont été cordialement invitées à ce repas, 88 étaient présents. La journée s'est déroulée dans une ambiance festive

Nous avons le plaisir d'avoir parmi nous notre doyen : Mr LE BORGNE EMILE qui a eu 90 ans le 20 01 2010 ainsi que Mme MAUGAIN JEANNE qui réside à la maison de retraite de CREDIN. JEANNE qui a eu 90 ans le 15 07 2010.

Nous leur souhaitons de belles

années à venir et surtout une bonne santé afin de profiter au maximum de la vie.



Nouveau à Kerfourn !

Si vous êtes organisateur de loto, vous pouvez nous joindre « Marie JP animations lotos »

Tel : 06.88.36.03.43

06.88.14.30.78

02.97.38.36.28

RDV : Loto le mercredi 12 janvier 2011 14h organisé par les amis de la fontaine à la salle polyvalente de Kerfourn

CUISINE SAUVAGE

Vous connaissez, sans doute le mouron des oiseaux (*stellaria media*) ou stellaire intermédiaire, encore appelé: mouron blanc, bec de moineau, morgeline.

Cette petite plante vivace fleurit presque toute l'année. Très envahissante, elle forme des tapis épais et pousse sur les sols de nos jardins. Très riche en vitamine C, elle est excellente en salade (même en fleurs) et peut être ajoutée aux potages. Ne pas la confondre avec le mouron rouge qui, lui, est toxique. Ajouté à du fromage blanc, le mouron blanc pourra être étalé sur des toasts.

Fromage blanc au mouron des oiseaux:

- 2 belles poignées de mouron blanc - 250 g de fromage blanc - ½ oignon - ½ jus de citron - sel - poivre.

Couper le mouron (plante entière s'il est jeune).Mélanger dans un bol: fromage blanc, oignon haché très fin, jus de citron, assaisonnement puis ajouter le mouron. Tartiner sur de toasts ou servir avec des bâtonnets de crudités.



Atelier « création d'un centre de table pour Noël »

Mardi 14 décembre de 14h00 à 16h30 salle des associations

pour un groupe de 10 personnes.

S'inscrire en Mairie (02.97.38.36.03 ou mairie.kerfourn@orange.fr)

Matériel nécessaire :

- | | |
|---|--|
| -1 sécateur | -1 petite boîte de conserve (type maïs) |
| -fil de fer fin | -des élastiques |
| -mousse synthétique pour fleurs coupées | -des noix et/ou petites boules de pin |
| -bombe à neige ou dorée | -des branches de forsythia et/ ou de sapin de Noël |
| -raphia ou 1 ruban | |

En cas de demande trop forte un autre atelier pourrait avoir lieu le jeudi 16 décembre aux mêmes heures.

Devenir Sapeur Pompier Volontaire – nous avons besoin de vous.

En parallèle de votre métier, de vos études... vous pouvez vous engager comme sapeur-pompier volontaire auprès du centre de secours de **Kerfourn**. Au Service Départemental d'Incendie et Secours du Morbihan, ils sont plus de 2000 hommes et femmes à vivre un engagement quotidien au service des autres.

Qui sont les Sapeur Pompier Volontaires du Morbihan ?

Des femmes et des hommes, qui en parallèle de leur activité professionnelle ont choisi de s'engager au service de la population pour :Lutter contre les incendies ; Mener des opérations de sauvetage et de protection de biens et d'animaux.

Ils sont plus de 2000 dans le Morbihan et représentent plus de 80% des effectifs sapeurs-pompiers du département. 1er maillon de la chaîne des secours, ils assurent principalement les interventions en milieu rural, les sapeurs-pompiers professionnels intervenant dans les agglomérations.

Sur une année ils réalisent plus de 18000 sorties.

Le recrutement se fait par voie d'engagement sous des conditions notamment d'aptitude physique et médicale. Pour tout renseignement téléphone **06-32-63-13-63**

Test bacs jaunes – fin 2010 Rappel de l'opération

Depuis la fin du mois d'avril 2010, Pontivy Communauté expérimente la collecte des emballages ménagers recyclables en bacs de regroupement.

87 bacs jaunes ont été mis en place sur la zone test (voir carte ci-contre). La zone

de test concerne cinq communes : Noyal-Pontivy (38 bacs) ; Kerfourn (27 bacs) ; Crédin (11 bacs) ; Gueltas (8 bacs) ; Saint Thuriau (3 bacs).



Une collecte de ces bacs est réalisée tous les quinze jours. Les emballages ménagers recyclables doivent être déposés en sacs dans ces bacs. Les sacs à utiliser doivent être transparents. Pour ce faire, vous trouverez dans les mairies des communes concernées ou au siège de Pontivy Communauté des sacs jaunes prévus pour cet usage.

Les colonnes à opercules jaunes de ce secteur sont toujours utilisables. Ce dispositif de bacs complète le réseau de colonnes existant.

L'objectif de cette expérimentation est de faciliter le geste de tri pour les habitants, en rapprochant les lieux de dépôt des habitations.

La comparaison des tonnages collectés via les deux modes de collectes (colonnes et bacs) permettra de déterminer l'efficacité de cette solution.

Les premiers résultats

Bilan quantitatif : les premiers résultats sont très encourageants !

En effet, par le biais des bacs jaunes, nous collectons plus d'emballages ménagers recyclables qu'avec les colonnes. Voici les tonnages collectés sur la période de mai à septembre par les colonnes situées sur Kerfourn pour les années 2009 et 2010 et par les bacs jaunes).

	2009	2010	
	Colonnes	Colonnes	Bacs jaunes sur la zone test
Tonnage collecté (t)	3.12	2.41	7.20

La réduction des EMR collectés via les colonnes entre 2009 et 2010 est très nettement compensée par le tonnage collecté via les bacs. Le tonnage global sur ce secteur passe de 3.12 tonnes à 9.61 tonnes.

Les tonnages extrapolés à un an et ramenés à la population desservie, nous permettent d'obtenir un poids par habitant par an.

	Zone test en 2010 (Bacs + Colonnes)	Zone test en 2009 (colonnes)	Ensemble du territoire en 2009
Ratio collecté (kg/hab/an)	20,7 kg/an/hab	7,0 kg/an/hab	8.8 kg/an/hab

Le taux de performance de collecte des emballages ménagers recyclables est nettement supérieur sur la zone équipée de bacs jaunes.

La proximité de ces bacs des habitations, semblent être une très bonne solution pour inciter à trier d'avantage !

Bilan qualitatif

Les emballages ménagers collectés sur le territoire font l'objet d'une caractérisation mensuelle en fonction du mode de collecte. Il existe aujourd'hui trois modes de collecte différents : les colonnes sur tout le territoire, les sacs jaunes en porte à porte dans le centre ville de Pontivy et les bacs jaunes sur la zone test. La comparaison des caractérisations des différents modes de collecte mettent en évidence un taux de refus plus important des emballages collectés via les bacs jaunes.

	Bacs jaunes sur la zone test	Colonnes sur tout le territoire	Sacs jaunes sur le centre ville de Pontivy
Taux de refus (%)	15.2 %	10.8 %	9.3 %

Afin d'améliorer la qualité du tri nous vous encourageons à consulter de nouveau les consignes de tri que vous trouverez ci-dessous.

Conclusions

Les premiers résultats de ce test sont très positifs. Aujourd'hui nous constatons qu'il existe des solutions pour que le geste de tri devienne plus présent dans nos vies de tous les jours. Nous remercions tous les habitants qui trient leurs déchets et participent à l'effort citoyen en la matière et nous encourageons les autres à nous rejoindre !

Virus saisonniers de l'hiver : comprendre et agir

Quels sont les virus saisonniers de l'hiver, de retour chaque année ?

- Les virus respiratoires : responsables de rhumes, rhinopharyngites, gripes saisonnières, bronchites et bronchiolites chez l'enfant.
- Les virus responsables de gastro-entérites, avec pour risque principal la déshydratation des nourrissons et des jeunes enfants.

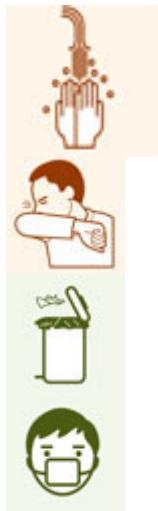
Comment se transmettent les virus saisonniers de l'hiver ?

La transmission des virus saisonniers de l'hiver se fait :

- par les gouttelettes chargées de virus émises lors de toux, d'éternuements (elles restent en suspension dans l'air) ou par les postillons et la salive de personnes infectées ;
- par le contact direct des mains d'une personne infectée à une autre personne (par exemple en serrant la main) ou par le contact d'objets (jouets, doudous, tétines, boutons d'ascenseur, couverts, etc.) contaminés par une personne malade ;
- par l'air, surtout lorsqu'une personne malade occupe une pièce fermée (chambre, salle d'attente, etc.).

Comment se protéger et protéger son entourage ?

Des gestes simples permettent de limiter les risques de transmission :



Se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou utiliser une solution hydroalcoolique

Se couvrir la bouche et le nez avec sa manche ou un mouchoir à usage unique lorsque l'on tousse ou éternue

Jeter son mouchoir dans une poubelle immédiatement après usage puis se laver les mains

Porter un masque chirurgical lorsque l'on est malade, en particulier pour s'occuper de jeunes enfants ou de personnes fragiles



En plus de ces conseils, une aération régulière du logement, dix minutes par jour par exemple, permet de conserver un air sain.

Votre sécurité : Se prémunir contre le vol à la fausse qualité

- Si une personne se présente à l'interphone ou frappe à votre porte, utilisez le viseur optique et l'entrebâilleur.
- Soyez vigilant lorsque des employés du gaz, de l'électricité, de la poste, des opérateurs pour des lignes internet ou téléphoniques, des policiers ou gendarmes se présentent chez vous. Même si la personne est en uniforme, demandez-lui de présenter une carte professionnelle, un ordre de mission ou un justificatif d'intervention. Si vous avez un doute, ne la laissez pas entrer.
- Vous pouvez lui proposer un autre rendez-vous afin de vous laisser le temps de procéder aux vérifications nécessaires.
- Si vous effectuez un contre-appel, utilisez les numéros de téléphone que vous avez en votre possession (figurant généralement sur les avis d'échéance et les factures) et non pas ceux donnés par la personne qui se présente ou vous appelle.
- Si vous faites entrer une personne chez vous, essayez de solliciter la présence d'un voisin. accompagnez-la dans tous ses déplacements à l'intérieur de votre domicile.
- Ne divulguez en aucun cas l'endroit où vous cachez vos bijoux, votre argent ou tout autre objet de valeur.



Ne vous laissez pas abuser en signant un papier dont le sens ou la portée ne vous semblent pas clairs. Sachez que pour tout démarchage à domicile, vous disposez d'un délai de rétractation de 7 jours.

PREVENTION INCENDIE

En France, un incendie domestique survient toutes les 2 minutes. Plusieurs centaines de personnes y trouvent la mort. Parmi les victimes d'incendies domestiques, une personne sur deux décède ou est hospitalisée dans un état grave.

70% des incendies meurtriers ont lieu la nuit, la fumée surprenant les habitants dans leur sommeil. L'intoxication par la fumée, et les flammes, est en effet la première cause de décès. Les fumées toxiques et les gaz chauds qui se dégagent peuvent tuer en quelques minutes.

Comment éviter un incendie chez soi ?

- Faites ramoner la cheminée et les conduits au moins tous les ans
- Ne fumez jamais au lit
- Ne branchez pas trop d'appareils sur la même prise
- Méfiez-vous de l'huile sur le feu et des grille-pain
- N'utilisez jamais d'alcool ou d'essence pour raviver les braises d'un barbecue ou d'un feu de cheminée.
- Eloignez les produits inflammables des sources de chaleur (convecteurs, ampoules électriques, plaques chauffantes...)
- Faites entretenir et contrôler régulièrement les installations de gaz et d'électricité.
- Mettez allumettes et briquets hors de portée des enfants

Comment être averti à temps ?

- Ayez un détecteur-avertisseur autonome de fumée (certifié NF) qui vous alertera dès le début de l'incendie. Installé près des chambres, il vous réveillera dès les premières fumées. Dans les pays (Norvège, Canada, U.S.A...) où quasiment toutes les habitations sont équipées de détecteurs-avertisseurs de fumée, le nombre des victimes a été réduit de 50%.

- Ne laissez jamais seul à la maison un enfant ou une personne qui ne peut se déplacer facilement (personne âgée ou handicapée).

Côté électricité

Un quart des incendies est dû à la vétusté des installations électriques ou à la mauvaise utilisation des appareils. Prises arrachées, fils électriques aux gaines usées sont des risques facilement identifiables. L'intervention d'un électricien professionnel est la seule garantie possible d'une pose réglementaire.

Mais le boom de l'équipement des ménages en appareils électriques et leur mauvais usage engendre plus d'incendies. La surchauffe des lignes et prises, notamment, est due à la multiplication des blocs multiprises branchés en cascade. Les défaillances d'appareils électriques laissés en mode veille 24h/24 sont également en cause.

La façon dont les appareils électriques sont installés est également sensible. Il est indispensable de prévoir une ventilation naturelle suffisante derrière chaque équipement, notamment les téléviseurs et ordinateurs, de ne pas placer une lampe hallogène trop près d'un rideau, et de vérifier que l'ampoule est bien couverte par une grille de protection.

Noël en toute sécurité

Noël est une période au cours de laquelle les risques sont accrus, avec la multitude de bougies et l'installation de guirlandes lumineuses qui surchargent les prises électriques.

- Ne pas multiplier les bougies sous prétexte de créer une ambiance cosy. Ne jamais les laisser brûler sans surveillance et toujours vérifier qu'elles sont bien éteintes (en pinçant la mèche avec deux doigts mouillés). Ne jamais en placer sur ou près d'un sapin.
- Attention aux guirlandes électriques ! Vérifier qu'elles soient conformes aux normes françaises (NF) ou européennes (NE). Elles ne doivent pas rester allumées sans surveillance ni présenter de fil abîmé ou d'ampoule dévissée. Ne pas les utiliser sur les sapins synthétiques souvent plus

inflammables que les vrais. Eviter d'en surcharger les prises électriques avec des cascades de prises multiples (Voir précautions côté électricité).

- Gare aussi au sapin ! Il peut constituer une véritable torche prête à s'embraser en quelques secondes. S'il est artificiel, le choisir en matériaux ignifugés. En version naturelle, humidifier régulièrement la souche s'il est en pot, et brumiser quotidiennement ses branches s'il est coupé. Eviter neige artificielle, flochage et cheveux d'ange qui sont de véritables allume-feux. Enfin surtout, placer le sapin à distance de toute source de chaleur, bougies, radiateurs ou cheminées.

Que faire en cas d'incendie ?

Gardez votre calme et, une fois en sécurité, appelez les pompiers (18 ou 112 sur le portable).

- Ne jetez pas d'eau sur de l'huile en feu
- Ne bravez pas la fumée, par exemple dans la cage d'escalier
- Ne prenez pas l'ascenseur
- Ne vous jetez pas par la fenêtre

Si vous êtes près de la sortie ou à un étage inférieur au feu, sortez

Si vous êtes à un étage supérieur à celui où il y a le feu, ou sur le même palier, **RESTEZ SUR PLACE** et adoptez les mesures suivantes :

- Fermez les portes
- Si la fumée commence à passer sous la porte, arrosez la porte, colmatez-la avec des linges mouillés
- Attendez les secours en vous manifestant à une fenêtre
- Si la fumée envahit la pièce, rampez au sol sous les fumées et couvrez-vous le nez et la bouche avec un mouchoir humide.

Les enfants et les personnes âgées qui ne peuvent ni fuir rapidement, ni maîtriser seuls un début d'incendie, sont souvent les premières victimes. Ainsi, l'incendie domestique est la 2ème cause de mortalité accidentelles chez les enfants de moins de 5 ans.

Pourtant l'incendie domestique n'est pas une fatalité car des mesures simples de prévention existent, et lorsqu'il survient les bons gestes permettent d'en diminuer considérablement les conséquences.

Le bulletin municipal et le site "kerfourn.fr" est à votre disposition ! Toutes les associations, ou autre, peuvent donner un article à faire paraître dans le bulletin municipal ou sur le site. Pas d'obligation pour un article mensuel. Les articles sont à déposer à la Mairie ou à envoyer par courriel à l'adresse suivante: bulletin@kerfourn.fr pour le 5 de chaque mois.

Ecole Notre Dame

La ville s'invite à la campagne !

Cette année, les élèves de l'école Notre Dame travaillent autour du thème de la ville. Les élèves développent diverses compétences à travers ce sujet. Ils vont par exemple exploiter ce thème en arts visuels, en musique mais aussi en vocabulaire.

Ce sujet structurera le spectacle de l'arbre de Noël qui aura lieu le samedi 11 décembre.

Un projet de sensibilisation à la sécurité routière est prévu pour la fin d'année scolaire. Enfin, pour concrétiser leur travail, les élèves auront l'occasion de se déplacer dans une ville lors de la sortie scolaire.

CALENDRIER DES FÊTES 2011

- Janvier** : *dimanche 09* : Vœux du Maire
samedi 15 : Galette des rois du Club de l'Age d'Or
samedi 22 : Galette des rois Foot G.S.E.
- Février** : *samedi 05* : Jarret/frites de l'OGEC Ecole Notre Dame
samedi 19 : Soirée Raclette des Pompiers
- Mars** : *dimanche 20* : Repas Club de l'Age d'Or
- Avril** : *samedi 02* : Soirée couscous des chasseurs
samedi 16 : 1^{er} concours de pêche de l'APEL école Notre Dame
samedi 23 : 2^{ème} concours de pêche de l'APEL école Notre Dame
dimanche 24 : Loto Foot G.S.E.
- Mai** : *dimanche 08* : Armistice de 1945 A.F.N.
samedi 28 : Assemblée Générale Foot G.S.E.
- Juin** : *dimanche 05* : Kermesse de l'école Notre Dame
samedi 11 et 12 : 60 ans de Foot G.S.E.
vendredi 24 : Pot de fin d'année Ecole Notre Dame
- Juillet** : *Samedi 02* : Concours de boules Foot G.S.E.
samedi 23 : }
dimanche 24 : } Fête des Amis de La Fontaine
- Septembre** : *dimanche 04* : Pardon de St Eloi
samedi 17 : Soirée Cassoulet des chasseurs
- Octobre** : *samedi 01* : Repas des parents et amis de l'école publique
samedi 08 : Soirée crêpes de la paroisse
samedi 15 : Repas du C.C.A.S.
- Novembre** : *vendredi 11* : Armistice de 1918 A.F.N.
samedi 12 ou 19 : Soirée moules frites du foot G.S.E.
samedi 26 : Amis de la Fontaine St Eloi remerciement
- Décembre** : *samedi 03* : Repas Sainte Barbe des Pompiers
samedi 10 : Arbre de Noël de l'école Notre Dame
samedi 17 : Arbre de Noël des Pompiers

Commune de Kerfourn